

Québec, le 2 décembre 2002

Bureau des audiences publiques  
en environnement,  
A l'attention de Madame Renée Poliquin,  
575 St-Amable, bureau 210,  
Québec, Qué. G1R 6A6

**SUJET : DÉCHARGE DU LAC SERGENT**

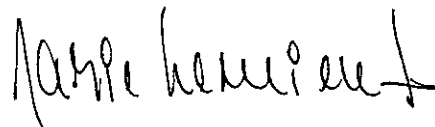
Madame,

Pour avoir récemment pris connaissance du projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du Lac Sargent, je m'empresse de vous faire parvenir en quelques mots mon opinion sur le sujet.

Lors de différentes activités de loisirs de plein air (randonnée pédestre, pêche, natation, ski de fond, raquette, glissade, observation d'oiseaux et autres ...) en famille ou avec des amis, j'ai eu l'occasion de visiter à maintes reprises ces quinze dernières années le site de la rivière de la décharge du Lac Sargent. Il m'apparaît ainsi évident qu'un tel territoire se doit d'être protégé de toute intervention pouvant diminuer la qualité exceptionnelle de son état de conservation naturelle.

A l'heure où on investit pour réparer les erreurs du passé, où on parle de conservation des berges, on ne peut envisager la mise en place d'un barrage en amont de cette rivière sans en prévoir la portée négative sur son bassin environnant.

Merci de votre attention,



Marie Lemieux, bac.arch.